

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 17 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

10/06/2026

OBJET

**Budget : Vote de l'Etat
Réalisation des Recettes et des
Dépenses de l'EHPAD de
Glos la Ferrière.**

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix juin, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Hugo DUPONT, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Patrice REINHART, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Eric ZO.

Pouvoirs : Camille DAEL donne pouvoir à Hugo DUPONT
Wiener FLEURIMOND donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Camille DAEL, Wiener FLEURIMOND, Corine LE BLÉVEC, Sophie THERY

Vu la réforme de tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Madame la Vice-présidente informe que l'EHPAD de Glos la Ferrière n'est plus soumis à rendre un Compte Administratif mais un ERRD reprenant les opérations réelles de 2025 correspondant à l'EPRD voté le 24 mars 2025.

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le Comptable ;

Madame la Vice-présidente informe que l'ERRD a été fourni en annexe de la note de synthèse, et, présente les résultats ainsi que l'affectation des résultats de l'EHPAD, pour l'exercice 2025 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

1.1 Les dépenses

L'ensemble des dépenses de l'EHPAD varie de 0.5% entre 2024 et 2025. Ce montant, bien inférieur à l'inflation cache pourtant des disparités importantes sur les différents groupes du budget.

1.1.1 Le groupe I

Le groupe I connaît une progression importante entre 2024 et 2025 (+85 265€). Cet écart important est très majoritairement centré sur les fluides qui ont connu un pic historique pour l'EHPAD :

- EDF : 185 000€ en 2025 contre un prévisionnel à 120 000€,
- Combustibles (chauffe-eau au gaz) : 17 296€ contre 11 500€ de prévisionnel.

Ces écarts ne sont pas liés à des évolutions de consommation mais à des évolutions de tarifs de marché. Le futur marché d'électricité (qui débute au 1^{er} janvier 2026) devrait permettre un retour sécurisé de ces dépenses à des montants plus adaptés.

Le budget alimentation a également connu une certaine progression, passant de 120.000 à 133.000€. Cette évolution est légèrement portée par l'inflation alimentaire (évaluée à 7.500€) et par l'arrivée tardives de factures de la fin d'année 2024 sur l'exercice 2025.

1.1.2 Le groupe II

Les charges de personnel sont en net recul entre 2024 et 2025 (-97 334€). Cette baisse s'explique par la fin de l'EIG MS61-2024-221810 ayant induit de nombreuses vacations d'infirmière et de remplacements.

Le niveau de rémunération et le taux d'encadrement n'ont pas bougé entre les deux années.

Il est à noter que le départ en retraite du médecin coordinateur (qui travaillait à hauteur de 0.3 ETP) a induit une convention avec le centre hospitalier de Vire pour la mise à disposition d'un médecin (0.4 ETP) pour une bonne partie de l'année, faisant glisser une partie des dépenses de salaires à prestations. Cette situation n'a pas induit de surcoûts majeurs, le centre hospitalier de Vire ne facturant que le temps de prestation et des frais de déplacement.

1.1.3 Le groupe III

Le groupe 3 est relativement stable avec une progression de 1,7% (7 200€) entre 2024 et 2025. Cet écart s'explique par une réduction importante des dépenses de contrats de prestation et de loyer (-32.000€) d'une part et par une augmentation des dotations aux amortissements (+20.000€) et l'instauration des frais de siège pour les ressources humaines, les finances, les services informatique et techniques (+20.000€) d'autre part.

Il est à noter que les contrats de prestation ayant connu les plus fortes baisses concernent la location de matériel médical (dont l'oxygénothérapie), grâce à un effort soutenu de renégociation commerciale. En parallèle, cette année 2025 a connu de nombreuses réparations coûteuses (ascenseur, four, lave-linge, sèche-linge, ...) pour un surcoût de 23 500€.

1.2 Les recettes

1.2.1 La section soin

Le versement de Crédits non reconductibles (CNR) sur l'exercice 2025 par l'ARS permet une progression majeure des recettes de cette section pour atteindre 873 977,87€ (+24.277.87€ par rapport au budget prévisionnel 2025). La répartition de ces CNR a été construite autour d'un retour à l'équilibre prioritaire de cette section.

La seule autre recette de la section se situe sur les comptes 6419/29 et 39 qui représentent les remboursements de l'assurance du personnel. Ce montant a été bien inférieur aux prévisions, du fait probablement du faible taux d'absentéisme de la structure, mais également de l'évolution du contrat d'assurance qui induit des délais de carence plus élevés.

1.2.2 La section dépendance

Les recettes versées tant par le Département que par les personnes accompagnées s'élèvent, sur l'exercice 2025 à 297 591.92€ contre 314 514.91€ prévus au budget prévisionnel. Cet écart peut s'expliquer par deux raisons principales :

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260617-2026-06-17-037-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

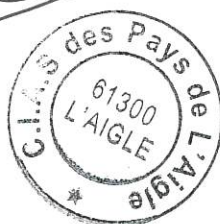
Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



- Le nombre d'hospitalisations important qu'a connu l'EHPAD sur l'exercice (+162 absences de plus de 3 jours entre le prévisionnel et le réel, +136 par rapport au réalisé 2024). Ces absences longues induisent l'arrêt du versement du forfait dépendance.
- Une baisse importante du nombre de résidents GIR 2 au profit de résidents GIR 3.

Les remboursements de l'assurance du personnel ont, comme pour les autres sections et pour les mêmes motifs, subi un recul important, passant de 14 000€ à 5 229,81€.

Néanmoins l'équilibre de la section reste proche. En effet, les 50 000€ alloués cette année sur la base des CNR de l'ARS, représentant majoritairement le versement du SEGUR (estimé à 35k€) et un soutien ponctuel de 15k€, nous permet d'atteindre un déficit de 6 674,71€ sur la section.

1.2.3 La section hébergement

Les recettes de la section d'hébergement sont majoritairement portées par le paiement du prix de journée par le Département et les personnes accompagnées. Ces recettes représentent 1 151 294,71€ contre 1 132 729€ pour le prévisionnel et 1 068 938,75 pour l'exercice 2024. Cette progression des recettes est liée à :

- L'application progressive du tarif différencié,
- La revalorisation du prix de journée.

Cette progression se voit pourtant minorée de l'augmentation des hospitalisations.

La part du Département varie peu (159k en 2025 contre 164k en 2024) du fait d'un taux régulier de résidents bénéficiaires de l'aide sociale d'un exercice à l'autre.

Les produits annexes (frais de repas visiteurs très majoritairement) sont proches des projections voire en légère progression (+ 1526€). Ces montants minimes n'influent que peu sur le résultat.

Les produits d'assurance du personnel sont eux bien minorés, passant de 16.000€ à 5 976,93€ pour les mêmes raisons que les autres sections.

Le déficit de la section hébergement subsiste à 14 526,81€ malgré le versement du reste des CNR à hauteur de 95 205€.

1.3 Le résultat comptable

L'ensemble des résultats des trois budgets permet d'atteindre un déficit de 21 291,52€ grâce au soutien de l'ARS, à la revalorisation du prix de journée et au tarif différencié.

Sans soutien de l'ARS par le versement de CNR, le déficit aurait été de 136 291,52€.

La capacité d'autofinancement progresse, au vu des amortissements de 69 889,78€, pour atteindre un montant de 45 338,28€, soit un taux de 1.7%.

1.4 Résultats 2025

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



EHPAD	
Résultats de fonctionnement de fonctionnement ERRD	Fonctionnement
Report à nouveau du déficit antérieur	-135 475,80
Dépenses de l'exercice	2 583 682,06
Recettes de l'exercice	2 562 390,54
Résultat de l'exercice	-21291,52
Réserve de compensation des déficits	201 164,03
SOLDE EXCEDENT	44 396,71 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** l'ERRD de l'année 2025.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE

